



## Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques

Siège social : 47 quai d'Orsay – 75007 PARIS – Tel : 01.45.51.49.36

[www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)

Association loi 1901 – Paris RNA : w75 100 11 71

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 17 JUIN 2026 A PARIS

Le mercredi 17 juin 2026 à 9h30,

Les membres de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) (ci-après l'«**Association**») se sont réunis en Assemblée générale au siège social de l'Association des Maires de France (AMF), 41 Quai d'Orsay – 75007 PARIS et (ci-après l'«**Assemblée générale**»).

Monsieur Philippe SUEUR (ci-après le « **Président** »), Président de l'Association, préside la séance conformément aux dispositions des statuts.

Le Président établit une feuille de présence, et réputés présents pour le calcul de la majorité.

La feuille de présence est ensuite arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Le Président met à la disposition des membres :

- Un exemplaire des statuts de l'Association ;
- La copie de la convocation adressée aux membres ;
- La feuille de présence ;
- L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions ;
- Les comptes annuels de l'Association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Les rapports d'activité et le rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les membres de l'Association lui donnent acte de ces déclarations et reconnaissent la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que les membres de l'Association sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Quitus aux dirigeants de l'Association
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Pouvoirs en vue des formalités

## Philippe SUEUR

*Président de l'ANETT*

Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ouvre cette séance de l'Assemblée générale de notre association, l'ANETT. Cette réunion constitue la partie statutaire de notre journée de congrès. Ce dernier est organisé sous un format réduit, comme tous les six ans à l'occasion des élections municipales, ce qui nous conduit à ne pas organiser notre habituel « tour de France » des congrès en province. Nous conservons un souvenir particulièrement ému, chaleureux et professionnel du congrès du Touquet ; cher Daniel Fasquelle, soyez remercié pour l'organisation et le climat qui nous a accueillis.

Je vous remercie de votre présence. La majorité d'entre vous êtes membres de l'ANETT, mais je salue également les non-membres qui représentent leurs collectivités, ainsi qu'un certain nombre de nos partenaires, présents en avance sur l'horaire des travaux de la journée qui débiteront entre 11 heures et 11 heures 30. Ces partenaires sont de grandes institutions, sociétés ou entreprises qui participent au développement du tourisme et le soutiennent.

Je salue tous les participants, en particulier ceux qui ont parcouru de nombreux kilomètres. Nous travaillons désormais beaucoup à distance, mais le format présentiel conserve toutes ses vertus, à commencer par la présence humaine. Votre présence à notre Assemblée générale témoigne de la parfaite représentation des quatre points cardinaux. Stephan Rossignol, maire de La Grande-Motte vient d'arriver, Sylvie Siri, Maire de Saint-Tropez est présente, ainsi qu'Alain Luneau, Maire de Font-Romeu Odeillo Via, le Grand Est avec la Meuse représentée par Sylvain Denoyelle, Maire de Nonsard-Lamarche, Daniel Fasquelle, Maire du Touquet-Paris-Plage, Mesdames Verstraet et Coudeville de la mairie de Gravelines pour le Grand Nord, la Bretagne, Lydie Demène, maire de Port-des-Barques. Ces quelques exemples illustrent bien notre identité : une association nationale au service du tourisme, la seule qui y soit entièrement consacrée.

Nous sommes heureusement accompagnés par nos collègues d'autres associations, notamment l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, dont le président Jean-Luc Boch est parmi nous. Le tourisme est en effet au cœur de l'économie de la montagne. Les représentants de l'Association Nationale des Elus des Littoraux nous rejoindront également ; son président nous accompagnera cet après-midi pour le grand débat sur la réforme de la taxe de séjour.

Pour cette séance statutaire, je suis entouré d'Emmanuel Maquet, secrétaire général de l'ANETT et maire de Mers-les-Bains, qui a choisi de redevenir maire après son mandat de député, la loi sur le non-cumul n'étant hélas pas toujours vertueuse. Geneviève Laurent, notre trésorière, vient également de nous rejoindre. Enfin, la Commissaire aux Comptes du cabinet Cogep-Audit est dans la salle et prendra la parole lors de la présentation des comptes.

L'ordre du jour est simple : il commencera par le rapport moral, suivi du rapport financier et du vote pour la composition du conseil d'administration. Ce nouveau conseil se réunira ensuite pour élire son bureau, qui vous sera présenté. Après avoir rempli nos obligations juridiques et statutaires, la fin de matinée sera consacrée à un débat et à l'accueil de Françoise Gatel, notre ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, qui est une ministre extrêmement présente, attentive et efficace.

### Rapport moral

## Emmanuel MAQUET

*Secrétaire Général de l'ANETT*

Mes chers collègues,

L'année écoulée a une nouvelle fois confirmé le rôle essentiel des territoires touristiques dans le dynamisme économique et l'attractivité de notre pays. Dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions législatives, budgétaires et environnementales, les élus ont dû faire face à des défis importants : financement des collectivités, logement, transition écologique, mobilités ou encore adaptation de l'offre touristique aux nouvelles attentes des visiteurs. Dans ce contexte, l'ANETT a poursuivi sa mission d'accompagnement des élus et de représentation des territoires touristiques auprès des pouvoirs publics. Cette année a été marquée par de nombreux échanges

avec le Gouvernement, les parlementaires et les acteurs du tourisme, mais également par plusieurs dossiers majeurs concernant la taxe de séjour, le logement, le thermalisme, les stations classées ou encore les enjeux liés à la transition écologique.

Ce rapport moral revient sur les principales actions menées au cours de l'année et sur les perspectives qui s'ouvrent pour nos territoires. Le rapport moral in extenso se trouve en ligne. N'hésitez pas à demander le lien pour y accéder.

L'ANETT poursuit son développement et confirme sa place parmi les principales associations d'élus engagées sur les enjeux touristiques. Notre réseau rassemble aujourd'hui plus de 800 organismes adhérents, dont plus de 700 communes et intercommunalités, ainsi qu'un collège parlementaire de 85 députés et sénateurs. Cette dynamique témoigne de l'intérêt croissant des élus pour les problématiques liées au tourisme et de la reconnaissance du travail mené par notre association.

Tout au long de l'année, l'ANETT a poursuivi sa mission d'information, d'accompagnement et de représentation des collectivités touristiques. Les webinaires, les travaux des commissions et les nombreux échanges avec les adhérents ont permis d'apporter expertise et partage d'expériences sur les principaux sujets d'actualité. Je tiens à saluer l'engagement de l'équipe permanente qui assure au quotidien l'accompagnement des élus, la veille réglementaire et le suivi des nombreux dossiers portés par l'association.

L'année a également été marquée par la tenue de notre Congrès au Touquet-Paris-Plage, qui a réuni près de 270 participants autour des grands enjeux auxquels sont confrontés les territoires touristiques : logement, fiscalité, transition écologique, mobilité et attractivité des destinations.

Les travaux conduits au sein des commissions et les échanges organisés tout au long de l'année contribuent à renforcer le rôle de l'ANETT comme lieu de dialogue, de réflexion et de proposition au service des collectivités touristiques.

Tout au long de l'année, l'ANETT a participé aux principaux travaux et concertations concernant les collectivités touristiques. À travers de nombreuses auditions, consultations et rencontres avec les pouvoirs publics, notre association a porté les préoccupations des élus sur des sujets majeurs tels que les finances locales, la taxe de séjour, la loi Climat et Résilience ou encore l'évolution des politiques d'aménagement du territoire. Ces échanges réguliers avec les administrations, les parlementaires et les membres du Gouvernement permettent de faire entendre les spécificités des territoires touristiques et de contribuer à l'élaboration de solutions adaptées aux réalités locales. L'ANETT poursuivra cette mission de représentation afin de défendre les intérêts des collectivités touristiques et d'accompagner les évolutions qui impactent leur développement.

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, les collectivités touristiques doivent faire face à des charges importantes liées à l'accueil des visiteurs, à l'entretien des équipements et à la préservation de leur cadre de vie. L'ANETT a suivi avec attention les débats budgétaires et les discussions autour du Projet de Loi de Finances pour 2026, afin de veiller à la prise en compte des spécificités des territoires touristiques. Notre association continue de rappeler que ces collectivités supportent des charges particulières, souvent liées à une fréquentation bien supérieure à leur population permanente. Cette réalité doit être mieux intégrée dans les mécanismes de financement locaux. L'ANETT poursuivra son action afin de faire reconnaître ces spécificités et d'accompagner les collectivités dans les évolutions à venir.

La taxe de séjour est restée l'un des principaux sujets de vigilance de l'ANETT cette année. Ressource essentielle pour les collectivités touristiques, elle permet de financer les actions d'accueil, de promotion et les équipements nécessaires à la fréquentation touristique. Elle repose sur un principe simple : faire contribuer les visiteurs aux charges générées par leur présence sur le territoire. L'ANETT s'est mobilisée pour rappeler que cette ressource doit conserver sa vocation locale et rester directement liée aux politiques touristiques des collectivités qui l'instaurent.

Nous avons également suivi avec attention les réflexions engagées sur son évolution ainsi que les débats concernant les taxes additionnelles qui viennent progressivement complexifier le dispositif. Notre association poursuivra son action afin de préserver un système lisible, équilibré et adapté aux besoins des territoires touristiques.

Le logement demeure l'une des principales préoccupations de nombreuses collectivités touristiques. Le développement des meublés de tourisme participe à l'attractivité des destinations et répond aux attentes des visiteurs. Toutefois, dans certains territoires, il peut également accentuer les tensions sur le logement permanent et compliquer l'accès au logement pour les habitants, les jeunes actifs ou les travailleurs saisonniers. Face à ces enjeux, l'ANETT défend une approche équilibrée, permettant de concilier développement touristique et maintien des équilibres locaux. L'année écoulée a notamment été marquée par la mise en œuvre progressive des dispositifs de régulation des meublés de tourisme, que notre association a accompagnée auprès des collectivités.

Au-delà de cette question, le logement des travailleurs saisonniers constitue un défi croissant pour de nombreuses destinations. Les difficultés de recrutement rencontrées par les professionnels du tourisme sont souvent directement liées au manque de logements accessibles. L'ANETT reste attentive à ces problématiques et soutient les initiatives permettant de favoriser le logement des habitants comme des saisonniers, dans le respect des spécificités de chaque territoire.

La mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette demeure un sujet majeur pour les collectivités touristiques. Si l'objectif de préservation des espaces naturels est largement partagé, son application soulève des interrogations concrètes concernant le logement, les équipements publics, l'hébergement touristique ou encore les infrastructures nécessaires au développement local.

L'ANETT a participé aux différentes concertations sur ce sujet afin de rappeler les spécificités des territoires touristiques et la nécessité de prendre en compte la diversité des situations locales. La réussite de cette transition passera par une approche pragmatique permettant de concilier sobriété foncière, attractivité des territoires et réponse aux besoins des habitants.

Les territoires touristiques sont aujourd'hui en première ligne face aux conséquences du changement climatique. Les communes littorales doivent faire face à l'érosion du trait de côte, aux risques de submersion marine et à la pression croissante sur les ressources naturelles. Les stations de montagne sont confrontées à l'évolution de l'enneigement et à la nécessité de diversifier leurs modèles économiques. Les territoires ruraux doivent s'adapter aux épisodes de sécheresse, aux risques d'incendies et aux nouvelles attentes des visiteurs. Face à ces défis, les collectivités touristiques ne restent pas immobiles. Partout en France, elles expérimentent, innovent et investissent pour construire des modèles plus durables.

Cette année encore, l'ANETT a poursuivi ses travaux sur plusieurs thématiques essentielles : la gestion de l'eau, la réduction des déchets, la décarbonation des activités touristiques, les mobilités durables ou encore l'adaptation des équipements aux nouvelles réalités climatiques. Les échanges organisés lors de notre Congrès ont notamment mis en lumière l'importance croissante des questions liées à la gestion des déchets dans les territoires touristiques. L'afflux saisonnier de visiteurs entraîne des besoins particuliers en matière de collecte, de traitement et de sensibilisation. Les élus sont souvent confrontés à une équation complexe : maintenir un haut niveau de qualité de service tout en maîtrisant les coûts supportés par les collectivités. Les solutions existent. Elles passent par l'innovation, la coopération avec les acteurs privés, le développement de nouvelles filières de valorisation mais également par une meilleure sensibilisation des visiteurs.

Au-delà de la gestion des déchets, c'est bien la question du modèle touristique de demain qui est posée. Le tourisme durable ne doit pas être perçu comme une contrainte supplémentaire. Il constitue au contraire une opportunité pour renforcer l'attractivité de nos destinations et répondre aux attentes croissantes des visiteurs. Les collectivités touristiques ont souvent été pionnières dans ces démarches. Elles continueront à jouer un rôle moteur dans les années à venir.

L'année 2026 est marquée par plusieurs anniversaires symboliques pour les territoires touristiques. Quarante ans après leur adoption, la loi Littoral et la loi Montagne demeurent des textes fondateurs qui ont permis de protéger des espaces naturels exceptionnels tout en accompagnant le développement des communes concernées. Ces deux lois reposent sur une même ambition : concilier préservation des patrimoines naturels, qualité des paysages et développement des territoires. Elles ont largement contribué à façonner l'identité et l'attractivité de nombreuses destinations touristiques françaises.

Aujourd'hui, les communes littorales comme les communes de montagne sont confrontées à de nouveaux défis : adaptation au changement climatique, évolution des mobilités, rénovation de l'immobilier touristique, logement des habitants et des travailleurs saisonniers ou encore modernisation des équipements publics. Face à ces enjeux, l'ANETT demeure attentive à ce que les cadres législatifs existants permettent d'apporter des réponses adaptées aux réalités locales. La protection des espaces naturels et le développement des territoires ne doivent pas être opposés mais pensés de manière complémentaire, dans le respect des spécificités de chaque destination.

L'expérience des élus de terrain constitue à cet égard un atout précieux pour construire des solutions équilibrées conciliant attractivité, qualité de vie et préservation des ressources qui font la richesse de nos territoires.

Les enjeux de mobilité occupent une place croissante dans les politiques touristiques. L'accessibilité des destinations, les déplacements des habitants comme ceux des visiteurs, ainsi que la recherche de solutions plus durables constituent désormais des sujets centraux pour de nombreux territoires. Dans ce contexte, l'ANETT a poursuivi ses travaux avec le Cerema autour de la mobilité touristique durable afin d'accompagner les collectivités dans l'identification de solutions adaptées à leurs réalités locales. L'amélioration des mobilités représente aujourd'hui un levier essentiel d'attractivité, de qualité de vie et de développement économique.

Les casinos demeurent un pilier économique important pour de nombreuses stations touristiques. Ils participent à l'animation des territoires, soutiennent l'emploi local et contribuent significativement aux finances des collectivités concernées. L'année écoulée a permis d'apporter davantage de visibilité au secteur, notamment avec la pérennisation des clubs de jeux parisiens. Pour autant, plusieurs sujets de préoccupation demeurent. L'ANETT reste particulièrement attentive aux évolutions législatives concernant les jeux en ligne et les Jeux à Objet Numérique Monétisable. Notre association a exprimé ses réserves à plusieurs reprises. Les risques liés à l'addiction, à la protection des mineurs, au blanchiment ou encore à la fiscalité imposent la plus grande prudence. Nous continuerons à défendre un cadre de régulation exigeant, garantissant à la fois la protection des joueurs et l'équilibre économique des territoires concernés.

L'année écoulée a également été marquée par une forte mobilisation de l'ANETT en faveur du thermalisme. Lorsque l'hypothèse d'une remise en cause du remboursement des cures thermales a été évoquée dans le cadre des réflexions engagées sur les dépenses de santé, notre association s'est immédiatement mobilisée aux côtés des élus, des établissements thermaux et de l'ensemble de la filière. Au-delà de la question sanitaire, c'est l'équilibre économique de nombreux territoires qui était en jeu. Dans de nombreuses communes, l'activité thermique constitue un moteur essentiel de développement local, de maintien de l'emploi et d'attractivité. Nous avons rappelé avec force que le thermalisme français est à la fois un outil de prévention, un facteur d'amélioration de la qualité de vie de millions de patients et un levier majeur de développement territorial. La décision de ne pas remettre en cause le remboursement des cures constitue une satisfaction collective. Elle démontre qu'un dialogue constructif entre les élus, les professionnels et les pouvoirs publics permet d'aboutir à des solutions équilibrées. Cette mobilisation rappelle également combien l'ANETT doit demeurer vigilante face à toute décision susceptible d'affecter durablement l'économie touristique de nos territoires.

Les stations classées demeurent un marqueur fort de la qualité et de l'attractivité des destinations touristiques françaises. L'ANETT poursuit son engagement auprès de ces collectivités afin de valoriser leurs spécificités et de les accompagner dans leur développement. Cette année, les travaux menés dans le cadre du programme « Destinations Digitales », conduit avec Atout France, ont permis de poursuivre les actions engagées pour renforcer leur visibilité et leur attractivité dans l'univers numérique. Ces démarches contribuent à faire connaître l'excellence des stations classées tout en préparant leur adaptation aux nouvelles attentes des visiteurs.

L'année 2026 marque le vingtième anniversaire du label Famille Plus. Depuis vingt ans, cette démarche valorise les destinations qui s'engagent à offrir aux familles un accueil de qualité, des services adaptés et une expérience touristique répondant à leurs attentes. Ce label constitue aujourd'hui un véritable repère pour les visiteurs et un outil de valorisation pour les collectivités qui placent l'accueil des familles au cœur de leur stratégie touristique. Cet anniversaire est l'occasion de saluer l'engagement des communes, offices de tourisme et professionnels qui contribuent depuis deux décennies au succès de cette démarche reconnue dans toute la France.

L'année écoulée a confirmé la place particulière des territoires touristiques dans notre pays et les nombreux défis auxquels ils sont confrontés. Qu'il s'agisse des finances locales, du logement, de l'adaptation au changement climatique, des mobilités ou encore de l'évolution des pratiques touristiques, les élus doivent chaque jour trouver des réponses concrètes adaptées à leurs réalités locales. Dans ce contexte, l'ANETT a poursuivi son rôle d'écoute, d'accompagnement et de représentation des collectivités touristiques auprès des pouvoirs publics. Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs, les présidents de commissions, les parlementaires membres de notre association, nos partenaires ainsi que l'équipe permanente pour leur engagement tout au long de l'année. Je remercie également chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance et votre implication dans la vie de notre association. L'ANETT continuera à accompagner les élus et à porter les préoccupations des territoires touristiques afin de contribuer au développement d'un tourisme durable, équilibré et créateur de valeur pour nos collectivités.

## Philippe SUEUR

*Président de l'ANETT*

Je vous remercie pour ce rapport moral, qui a été nécessairement synthétisé, car le document complet fait 36 pages. Le conseil d'administration est très sensible à ces remerciements, ainsi qu'à la participation de tous nos collègues. Cependant, rien ne se ferait sans une excellente équipe permanente. Je voudrais donc remercier et féliciter Sylvie Mareux pour sa présence, son savoir-faire et son expérience. Je salue également Elise Brisseau et Paul-Augustin Lamour, qui, après avoir été en alternance, vont intégrer l'équipe en tant que salariés. Nous sommes ravis de pouvoir stabiliser ces deux jeunes gens très professionnels. Bien sûr, je remercie également Simon Lebeau, qui est toujours aux manettes, et notre chère Géraldine Leduc, conseillère auprès du Président, pour sa détermination, sa fidélité et l'extraordinaire réseau qu'elle sait entretenir.

Avez-vous des questions ou des interpellations sur ce rapport moral, qui a évoqué des sujets d'actualité brûlants ?

Nous reviendrons sur certaines questions plus tard, notamment les finances à 11 heures et les stations classées cet après-midi.

Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

*L'Assemblée générale approuve unanimement le rapport moral 2026.*

Nous allons maintenant passer logiquement aux finances, avec l'exécution du budget 2025 et la présentation du projet de budget 2026, qui est déjà bien entamée. Je cède la parole à notre trésorière, Geneviève Laurent.

## Rapport financier

## Geneviève LAURENT

*Trésorière de l'ANETT*

### 1- EXECUTION DU BUDGET 2025

#### 1-1 Recettes

En ce qui concerne les recettes effectives de cotisations, l'association a appelé : **458 765 €** de cotisations.

Les montants effectivement versés représentent **456 947 €**

Se pose la question des cotisations impayées : **1 818 €** soit **3 organismes** (*liste disponible sur demande*).

Chaque année nous radions des organismes qui ne règlent pas leur cotisation.

**25 organismes** nous ont quitté depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2025** (*liste disponible sur demande*).

Les démissions sont dues aux économies faites par les communes pour compenser les baisses des rentrées fiscales et l'augmentation des dépenses. Elles sont surtout le fait du transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes aux intercommunalités, ces dernières se sentant souvent peu concernées par le tourisme.

Je tiens à souligner que grâce au travail de notre association certaines collectivités nous rejoignent mais encore trop peu. **Si chacun d'entre nous fait adhérer une collectivité nous serons plus nombreux et donc plus forts.**

Le **total des recettes effectives** de l'exercice atteint donc la somme de **827 139 €**

## **1-2 Dépenses**

Les **dépenses effectives** d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **987 222 €**

Nous présentons un déficit de **- 160 083 €**

Le total du bilan s'élève à **965 884,40 €** en valeurs brutes dont **594 987 €** sont constitués par les locaux et les agencements du siège social de l'ANETT ; Les fonds associatifs s'élèvent à **347 000 €** contre **507 083 €** au 31 décembre 2024

## **2- PREVISIONS BUDGETAIRES 2026**

En 2026 l'Association poursuit ses activités en privilégiant les liens avec les élus.

L'association est la seule à fédérer, au plan national depuis 1930, tous les élus œuvrant en faveur du tourisme.

Elle est devenue une force de lobbying auprès des pouvoirs publics, et défend les intérêts de ses adhérents : DGF, fiscalité et taxe de séjour, calendrier scolaire, réforme des stations classées et des communes touristiques, défense de l'hébergement touristique dont l'hôtellerie traditionnelle et familiale, tourisme et environnement, accueil des familles et des enfants dans les stations ....

Diffusion de dossiers et d'informations utiles aux membres par la newsletter, par envois séparés et par mails.

### **2-1 Prévisions de recettes**

Pour 2026, nous avons augmenté les cotisations 2% lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2025. Le montant des cotisations appelées s'élève à **471 647 € et 35 165 € pour Famille Plus au total 506 812 €.**

L'Association travaille de façon étroite avec ses partenaires : ABRIPUS – ADP – ALCOME – BILENDI – BOUYGUES TELECOM – CAMPINGS LIBERTE – CAMPING CAR PARK – CDC (*Banque des Territoires*) – CEREMA - CITEO – Conseil National de l'Ordre des Architectes – CRYPTORS IN THE CITY - EDF – ENEDIS – FAVEX - FDJ – GESTES PROPRES – IGN – ILLIWAP – INTERSTIS – LUMIPLAN – MGEFI – MKG CONSULTING - NOUVEAUX TERRITOIRES – ONLYWOOD – SAUR – SUEZ – SUN'BOX - VEOLIA - VINCI CONSTRUCTION et sur les dossiers et sujets intéressant ses adhérents.

Il convient d'être prudent sur ces recettes, car plusieurs entreprises sont en cours de restructuration ou voient leur budget diminuer. Nous sommes en permanence à la recherche de nouveaux partenaires dont les activités concernent nos élus.

Le montant total prévisionnel des **recettes pour l'année 2026** est donc de **688 812 €.**

### **2-2 Prévisions de dépenses**

A la demande des adhérents et des partenaires, il est prévu d'organiser des réunions de terrain.

Il convient de prendre en compte les envois pour trouver de nouveaux adhérents.

Nous organisons notre congrès le mercredi 17 juin 2026 à Paris. Cette année nous élirons les membres du Conseil d'Administration de notre Association.

Les prévisions de **dépenses pour 2026** sont de **531 909 €.**

Le budget prévisionnel présente un excédent de **156 903 €**

À ce jour, 711 communes, 6 offices de tourisme, 16 EPCI, 1 département et 1 région adhèrent à l'association. Le collège des parlementaires se compose de 86 membres, soit 41 députés et

45 sénateurs. Enfin, 102 territoires sont labellisés Famille Plus, et l'ANETT gère 43 de ces destinations

Nous déplorons toujours des démissions, certaines collectivités invoquant des budgets de plus en plus serrés.

Il faut promouvoir davantage l'association. Je vous engage à inciter les Stations Classées et les communes touristiques de votre territoire, les conseils départementaux et les conseils régionaux à rejoindre notre Association. **Si chacun d'entre nous fait adhérer une collectivité nous serons plus nombreux et donc plus forts.**

Je profite de cette occasion pour remercier toute l'équipe qui travaille au quotidien pour l'association : Sylvie Mareux pour la gestion des comptes, Simon Lebeau, Élise Brisseau, Paul-Augustin Lamour et Géraldine Leduc, toujours à l'œuvre.

## Philippe SUEUR

*Président de l'ANETT*

Ces comptes sont bien entendu présentés de manière très synthétique ; la commissaire aux comptes donnera son avis dans quelques instants. Vous avez bien compris que l'année 2025 a accusé un déficit, mais nous l'avions programmé lors de la dernière assemblée au Touquet. C'était lié au mouvement de personnel et au départ de notre directrice générale. Je précise que le recours à une convention avec Madame Géraldine Leduc, qui a créé sa propre structure, GeLB Conseil, représente un coût global net de 60 000 euros pour l'ANETT. Ceci explique pourquoi, après le déficit de 2025, nous retrouvons un excédent en 2026, nous permettant de reconstituer nos fonds propres à un niveau que nous n'avions pas atteint depuis de nombreuses années.

Notre chance est aussi la pertinence de l'achat de nos locaux quai d'Orsay, réalisé par Didier Borotra. C'est une belle superficie à une belle adresse, qui constitue un capital important, même si sa valeur au bilan est modeste pour des raisons comptables. Nos deux sources de revenus sont les adhésions et les partenariats. Concernant les adhésions, nous vous proposerons une augmentation de 2 % pour suivre l'inflation. Nous perdons encore chaque année des adhérents, même si nous représentons au total quelque 800 collectivités et les deux tiers du secteur touristique institutionnel. C'est notre légitimité. Nous avons beau le répéter, il est crucial de convaincre les maires réticents que leurs intérêts ne peuvent être défendus que par une représentation nationale totalement dédiée au tourisme et agissant en synergie avec l'ANEL et les associations d'élus de la montagne. Le tourisme représente 8 % du PIB et plus de deux millions de salariés ; en toute logique, l'État devrait nous financer intégralement.

Il est remarquable que pour 2025, le taux de recouvrement des adhésions a atteint 98 %. Je félicite Sylvie Mareux pour ce résultat, obtenu grâce à une pédagogie et des relances constantes. Par ailleurs, depuis plus de douze ans, nos partenaires nous soutiennent. Nous comptons aujourd'hui 33 partenaires, allant de grandes institutions comme la Caisse des Dépôts, EDF, Enedis, Suez et Veolia, à des *start-ups* avec qui nous procédons à des échanges de bonnes pratiques.

Je signale que nous perdons trois partenaires : EDENRED, HELLIO, qui ont changé leur stratégie, et PRIMAGAZ, notre premier partenaire historique, qui connaît des difficultés internes. En revanche, j'ai le plaisir d'annoncer trois nouveaux partenariats. SNCF Réseau nous rejoint, ce qui est une excellente nouvelle car sa filiale Gares & Connexions est au cœur des problématiques d'accueil et du dernier kilomètre. Nous accueillons également Airbnb. Ce n'est pas le diable ; pour nous, c'est un partenaire qui nous a proposé une aide financière non négligeable de 30 000 euros, mais surtout l'accès à ses données, ce qui est extrêmement précieux pour nos analyses sur la taxe de séjour, les statistiques et les typologies de clientèle. Enfin, Antargaz nous rejoint également, avec une problématique d'énergie renouvelable très intéressante. Voilà pour les nouvelles qui illustrent la situation financière de notre association.

Madame la Commissaire aux comptes, je vous cède la parole.

## Commissaire aux comptes

Bonjour à tous. Je vais vous présenter notre rapport, qui conclut la présentation des comptes. Ce rapport est normé et vous le connaissez bien. Je vais en résumer les principaux paragraphes.

### *Rapport général*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANETT pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Nous avons mené notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et n'avons pas d'observations à formuler sur la cohérence des informations extra-comptables.

En conclusion, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Cette année, notre rapport comporte une observation. Cette dernière, que l'on retrouve dans toutes les entreprises et associations en 2025, est liée à un changement de réglementation comptable qui s'impose à tous. Notre rôle était de nous assurer que ce changement était correctement appliqué dans les comptes de l'ANETT, ce qui est bien le cas. Cette observation, expliquée en annexe, ne remet donc absolument pas en cause la certification des comptes, qui demeure, comme chaque année, une certification pure et simple.

*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation des dites conventions*  
**Néant.**

## Vote des résolutions de la compétence de l'Assemblée générale

### Philippe SUEUR

*Président de l'ANETT*

#### 1<sup>re</sup> résolution :

*L'Assemblée générale, après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et décide d'affecter le résultat en totalité au poste report à nouveau pour un montant négatif de 160 083 euros.*

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### 2<sup>e</sup> résolution :

*L'Assemblée générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de ces conventions.*

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### 3<sup>e</sup> résolution :

*L'Assemblée générale avait voté en 2025 une augmentation de 2 %. Nous vous proposons cette année, en fonction d'une régulation sur les taux, d'augmenter de 2 % pour 2026 et 2027.*

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### 4<sup>e</sup> résolution :

*L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait de la présente Assemblée pour effectuer les formalités de publications, si nécessaire.*

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

5<sup>e</sup> résolution :

*L'Assemblée générale renouvelle les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet COGEP-Audit et de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Fiduciaire de la Seine pour la durée légale de six ans.*

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*La résolution est adoptée à l'unanimité*

Je remercie vivement notre trésorière, Geneviève Laurent, pour son travail rigoureux.

Élections internes

**Philippe SUEUR**

*Président de l'ANETT*

Comme vous le savez, le renouvellement de notre Conseil d'Administration constitue un moment important dans la vie de notre association. Il permet à la fois d'assurer la continuité de notre action et de préparer l'avenir en s'appuyant sur les compétences, l'engagement et l'expérience de celles et ceux qui souhaitent contribuer à son développement.

Plusieurs élus ont fait acte de candidature pour rejoindre ou poursuivre leur engagement au sein du Conseil d'Administration de l'ANETT. Je tiens à saluer leur disponibilité et leur volonté de mettre leur temps, leur énergie et leur expertise au service de notre organisation.

La première partie des sièges est renouvelée par un vote par correspondance pour **les présidents de régions** soit **14 Présidents de région** (13 Régions + Outre-Mer)

Les résultats pour les Présidents de Région sont les suivants :

**1- AUVERGNE RHONE ALPES**

**M. Patrick MATHIAS** – Maire de Chatillon sur Chalaronne (01)

**2- BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

**Mme Jamilah HABSAOUI** – Maire d'Avallon (89)

**3- BRETAGNE**

**M. Erven LEON** – Maire de Perros Guirec (22)

**4- CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Mme Sylvia GAURIER** – Maire de Azay le Rideau (37)

**5- CORSE**

**M. Francis GIUDICI** – Maire de Ghisonaccia (20)

**6- GRAND-EST**

**M. Jonathan SOMMER** – Maire de Niederbronn-les-Bains (67)

**7- HAUTS-DE-FRANCE**

**M. Daniel FASQUELLE** – Maire du Touquet-Paris-Plage (62)

**8- ILE DE FRANCE**

**M. Philippe SUEUR** – Maire d'Enghien-les-Bains (95)

**9- NORMANDIE**

**M. Jean-Pierre GERMAIN** – Maire d'Agon-Coutainville (50)

## **10- NOUVELLE AQUITAINE**

**M. Frédéric DOMERCQ** – Maire de Salies de Bearn (64)

## **11- OCCITANIE**

**M. Alain LUNEAU** – Maire de Font Romeu Odeillo Via (66)

## **12- OUTRE-MER**

**M. Hugues TOUSSAY** – Maire du Diamant (Martinique)

## **13- PAYS DE LA LOIRE**

**M. Christophe HOGARD** - Président de Communauté de Communes du Pays des Herbiers (85)

## **14- PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

**Mme Alexandra BUTEL** – Maire du Dévoluy (05)

Il nous faut maintenant élire les autres membres du conseil d'administration : des maires ou présidents d'ECPI, ainsi que six parlementaires. Je propose de procéder à un vote à main levée, sauf opposition. Les candidats sont répartis pour assurer une bonne harmonie territoriale entre le littoral, la montagne, le thermalisme et l'intérieur.

### **LITTORAL**

**M. Philippe AUGIER**, Maire de Deauville (14)

**M. Pierre-Alexis BLÉVIN**, Maire de Pléneuf Val-André (22)

**M. Pierre-Martin CHAZOT**, Maire de Mauguio-Carnon (34)

**Mme Lydie DEMENÉ**, Maire de Port-des-Barques (17)

**M. Emmanuel MAQUET**, Maire de Mers les Bains (80)

**M. Michel PY**, Maire de Leucate (11)

**M. Stephan ROSSIGNOL**, Maire de La Grande Motte (34)

**Mme Sylvie SIRI**, Maire de Saint Tropez (83)

### **MONTAGNE**

**Mme Mylène AGNELLI**, Maire d'Isola (06)

**M. Gérald MARTINEZ**, Maire de Saint Léger les Mélèzes (05)

### **THERMAL**

**M. Didier GILLET**, Maire de Montbrun les Bains (26)

**Mme Josiane LEI**, Maire d'Evian les Bains (74)

**Mme Christine LESUEUR**, Maire de Forges les Eaux (76)

### **INTERIEUR**

**M. Jean-Claude BACCONNIER**, Maire de Saint Maurice d'Ardèche (07)

**Mme Michèle CALIX**, Maire de Roissy en France (95)

**M. Cyril DEMOLIS**, Maire de Sciez (74)

**M. Sylvain DENOYELLE**, maire de Nonsard-Lamarche (55)

**M. Laurent PABIOT**, Maire de Sancerre (18)

### **DEPUTE**

**Sophie PANONACLE** – Députée de la Gironde

**Jérémie PATRIER LEITUS** – Député du Calvados

**Xavier ROSEREN** - Député de la Savoie

### **SENATEUR**

**Martine BERTHET** – Sénatrice de la Savoie

**Catherine CONCONNE** – Sénatrice de la Martinique

**Nathalie DELATTRE** – Sénatrice de la Gironde

Je propose également d'accueillir Geneviève Laurent comme membre d'honneur, sans voix délibérative, pour sa participation remarquable depuis 2001.

L'ensemble de ces candidats, qui viennent compléter ceux élus via les régions, vous est donc soumis. Y a-t-il des observations ? Nous sommes bien d'accord pour un vote à main levée ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous félicite, vous êtes élus membres du Conseil d'administration.

*L'Assemblée applaudit.*

Nous allons maintenant suspendre la séance pour permettre au nouveau conseil de se réunir et de désigner son Bureau, qui est un bureau conséquent qui a toujours très bien fonctionné, notamment grâce à la visioconférence.

### **Geneviève LAURENT**

Je tiens à tous vous remercier. En quittant ce poste de trésorière, je peux vous dire que j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler pour l'ANETT durant toutes ces années, et ce, depuis mon adhésion en 1995. Je remercie également les présidents successifs, et particulièrement Philippe Sueur, pour leur travail au service de l'association, ainsi que toute l'équipe. Je souhaite au futur trésorier de continuer à travailler avec cette belle équipe dans la meilleure ambiance possible. Je vous encourage tous à rester fidèles à l'ANETT et à faire sa promotion, car le travail accompli est considérable. Enfin, merci, Philippe, de m'avoir nommée membre d'honneur ; cela me touche énormément. Merci beaucoup.

*La séance est suspendue, puis reprend.*

### **Philippe SUEUR**

*Président de l'ANETT*

Je salue les nouveaux membres qui nous rejoignent, dont certains étaient auparavant en séance ou en commission au Sénat. Je vous présente le nouveau Bureau :

#### **Président**

**Philippe SUEUR** – Maire d'Enghien-les-Bains (95)

#### **Secrétaire Général**

**Emmanuel MAQUET** – Maire de Mers les Bains (80)

#### **Trésorier**

**Daniel FASQUELLE** - Maire du Touquet Paris Plage (62)

#### **Les Vice-Présidents** *(par ordre alphabétique) :*

**Philippe AUGIER** – Maire de Deauville (14)

**Martine BERTHET** – Sénatrice de la Savoie

**Sylvain DENOYELLE** - Maire de Nonsard-Lamarche (55)

**Didier GILLET** – Maire de Montbrun les Bains (26)

**Josiane LEI** – Maire d'Evian les Bains (74)

**Erven LEON** - Maire de Perros Guirec (22)

**Christine LESUEUR** - Maire de Forges-les-Eaux (76)

**Gérald MARTINEZ** - Maire de Saint Leger les Mèlèzes (05)

**Laurent PABIOT** - Maire de Sancerre (18)

**Xavier ROSEREN** – Député de la Savoie

**Stephan ROSSIGNOL** – Maire de La Grande Motte (34)

**Hugues TOUSSAY** – Maire du Diamant (Martinique)

Ces résultats vont permettre la réunion du Conseil le 1<sup>er</sup> juillet prochain afin de remettre en place nos six commissions, dont le travail est absolument nécessaire. Je suis très heureux de pouvoir compter sur votre participation et sur le soutien des parlementaires. Monsieur le Député, cher Jérémie, votre présence est également appréciée. Comme je le disais, lorsque vous vous saisissez d'un dossier, ce n'est jamais par hasard et vous le menez jusqu'au bout. Je vous en remercie.

*L'Assemblée applaudit.*

Nous respectons le calendrier, puisque dans quelques minutes, je passerai le relais à Brice Duthion, qui animera la journée. Il est le modérateur de notre congrès. Vous l'avez déjà rencontré l'an dernier au Touquet. Il a cette capacité à conduire les débats avec beaucoup d'aisance, de professionnalisme, mais aussi avec une touche d'humour bienvenue, surtout au regard des questions souvent difficiles qui nous attendent, notamment celles que nous aborderons avec les représentants de la DGCL.

Je me réjouis de votre participation à notre Assemblée générale. Dans quelques minutes, Françoise Gatel, la ministre, interviendra à 11 heures 45. Son emploi du temps est extrêmement contraint, mais je le redirai en sa présence : nous apprécions particulièrement sa présence et son suivi des dossiers. Au-delà du tourisme, je tiens à rappeler l'émotion forte que nous avons ressentie lorsque Bercy a eu l'initiative surprenante et archaïque de vouloir revaloriser les « éléments de confort » dans le calcul de la taxe foncière. Il s'agissait notamment de réévaluer les équipements sanitaires comme les baignoires, les douches ou les WC, qui représentent une surface minime d'un, deux ou trois mètres carrés, et d'alourdir considérablement leur taxation. Lors d'une réunion avec une douzaine de représentants de collectivités, j'ai soutenu qu'il fallait faire exactement l'inverse. Dans un pays où les Français sont les derniers en Europe en matière d'hygiène sanitaire, il serait plus judicieux d'exonérer ces équipements. La ministre, ainsi que le ministre des Finances, ont été très réceptifs et ont classé le dossier. Il faut toutefois rester vigilant, car il ressortira certainement un jour.